

## HISTOIRE DE LA MONNAIE

L'industrie bancaire fait partie des plus vieilles institutions de notre société. Vers le milieu du 7<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, le commerce international commençait à se développer. Dans les villes comme Athènes, Damas, Bysance et Babylone, les entrepreneurs offraient les produits dans des bazars bien remplis.

Qu'il s'agit du négoce du jade de la Chine, du cuivre de Chypre, ou des épices de l'Inde, ils se lancèrent énergiquement dans un processus de troc lent, épuisant, et souvent complexe. Il est difficile d'imaginer comment les gens ont pu mener leurs activités sans l'aide des pièces métalliques et du papier-monnaie qui sont devenus si courants pour nous aujourd'hui (sans parler des chèques et carte de crédit .....).

### Définition de la monnaie

La monnaie désigne l'objet normal pour échanger des biens et services.

### Les différentes formes de monnaie

On distingue plusieurs formes de monnaie: Monnaie-marchandise, monnaie fiduciaire et monnaie scripturale.

A) Monnaie-marchandise: Elle consiste à utiliser des objets qui a une valeur intrinsèque comme pour échanger les produits comme par exemple: le bétail, la cigarette, les pierres, les sucreries, les plumes de pic, les dents de tortue, les queues de girafe, l'huile, les métaux précieux et .....

Ces formes de monnaie posaient des problèmes dans les échanges à cause de leurs caractéristiques. Ils sont indivisibles ou perdent de leur valeur quand on essaie de les diviser. Ils ne sont pas de qualité constante, et difficile à conserver et à transporter sous un fort volume. D'où la préférence des gens pour l'utilisation des métaux précieux comme monnaie.

Toutefois ces derniers aussi présentaient des inconvénients dans les transactions. En effet, les métaux précieux tels l'or et l'argent ne sont pas faciles à diviser. Le transport d'un volume important l'est encore moins. Et en matière de qualité, les appréciations se diffèrent.

La monnaie a commencé à être utilisée dans les transactions vers 700 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Les premières pièces de monnaie connues étaient frappées par les rois de Lydie en 680 av. J.C. Ce pays, situé à l'endroit connu aujourd'hui comme la partie occidentale de la Turquie, était au centre de l'une des routes commerciales les plus importantes du monde. Pour faciliter le commerce, le roi de Lydie ordonna que les boulettes d'or et d'argent, de forme ovale fussent pesées et estampées avec précision. On pouvait déceler des images de lions sur ces pièces rudimentaires qui constituent néanmoins les pionniers de notre argent de poche moderne.

Les Chinois inventèrent le papier-monnaie en 177 Av. J.C. Ils utilisaient du papier feutré, mieux adapté à l'usage commercial que la substance fragile extraite des feuilles de papyrus utilisées par les anciens Egyptiens. Le papier

feutré fut exporté au 6ème siècle par les Arabes de l'Asie vers l'Europe. Cependant, son usage pour l'impression de la monnaie devint répandu que vers le 15ème siècle, et malgré tout, il ne fut accepté qu'à partir du moment où les habitants de chaque pays avaient suffisamment de confiance dans leur gouvernement.

Les premiers billets et pièces métalliques de l'Amérique du nord furent émis par le Gouvernement colonial de Massachusetts, les pièces métalliques en 1652 et le papier-monnaie en 1609. D'autres colonies émirent leur propre monnaie, comme le fit le congrès Continental. Malgré tout, plusieurs années s'écoulèrent avant que la masse de pièces de monnaie en circulation ne suffise pour remplacer le troc ou bien l'importation de pièces de monnaie de l'Espagne, de l'Angleterre, et d'autres parties du monde économiquement développées.

L'un des premiers actes commercialo-financiers posés par le gouvernement américain nouvellement constitué fut de commencer la fabrication de monnaie. Le 2 avril 1792, le président Georges Washington promulgua la loi votée par le congrès, établissant un hôtel de la monnaie à Philadelphie et autorisant la production de pièces métalliques. A cette époque, le papier-monnaie était imprimé par des compagnies privées émettrices de billets et distribué à la fois par les banques nationales et les banques statales. Ce n'est qu'en 1869 que le bureau de la Gravure et de l'impression

fut créé, et il fallait attendre jusqu'en 1887 pour que l'impression de tout le papier-monnaie américain fût confiée à ce bureau.

### **La monnaie fiduciaire**

C'est l'ensemble formé par les billets de banque et les pièces de monnaie appelées monnaie divisionnaire ou monnaie métallique. L'histoire raconte que le papier monnaie ne se substitua pas directement aux métaux précieux comme monnaie. Il fut d'abord utilisé, dès le XIIIème siècle, comme support de techniques de paiement par jeux d'écritures.

En effet, pour éviter le transport de monnaie métallique, les commerçants prirent l'habitude de déposer leurs avoirs auprès de banquiers qui, en échange, leur ouvraient un compte permettant d'effectuer des paiements par virements.

Dans un premier temps, ce virement nécessitait la présence physique du payeur chez son banquier pour lui donner l'ordre d'effectuer le virement sur le compte du payé (tradition des contrats oraux). Le papier n'apparaît ici que comme le support matériel sur lequel le banquier retrace des opérations. Il ne devint ordre de virement qu'avec l'apparition de la lettre de change à Florence à la fin du XIIème siècle, à Bruges dès le premier tiers du XIIème siècle, en France, Angleterre et Allemagne à partir du XIVème siècle.

## La monnaie scripturale

C'est une monnaie écrite. Elle n'a aucune existence matérielle : elle demeure invisible bien que partout présente.

Elle est constituée des dépôts à vue reçus et gérés par les établissements de crédit. Elle comprend les cartes de crédit ou de débit, les chèquiers les effets de commerce ou dématérialisés.

## L'histoire de la banque dans le monde

Avec l'apparition de la monnaie comme instrument d'échange accepté est né le besoin de la maintenir en sécurité. L'incitation des particuliers à emprunter de l'argent favorisa le développement des banques.

Les plus anciennes archives de banque, remontant à peu près à 2.000 ans avant J.C. indiquent que Babylone avait développé un système bancaire assez sophistiqué. Les banques babyloniennes n'étaient pas si différentes des banques d'aujourd'hui, exception faite du monopole dont elles jouissaient.

Beaucoup plus tard, au 6<sup>ème</sup> siècle avant J.C., la première banque privée vit le jour: la banque d'Igibi. Comme le ferait une banque moderne, elle prêtait aussi de l'argent à intérêt à toute les personnes dont les besoins étaient justifiés.

Vers le 4<sup>ème</sup> siècle avant J.C. la Grèce dominait le monde. Des banques privées et des banques appartenant aux villes et à l'état existaient dans les régions périphériques de l'Empire Grec, mais seules les banques privées étaient autorisées à fonctionner à l'intérieur des frontières de la Grèce. Cependant, ces

banques étaient régies dans une large mesure par le Gouvernement.

Puis, Rome devint l'empire dominant. Selon les premières lois romaines, les banques ne pouvaient être que privées, bien qu'elles refusent régies par la loi. Avec la chute de l'Empire Romain, l'activité bancaire devint essentiellement illégale jusqu'au 3<sup>ème</sup> siècle de notre ère. Vers le 14<sup>ème</sup> siècle, avec le développement des routes commerciales, les banques privées étaient une fois de plus autorisées à fonctionner. Enfin vers le 15<sup>ème</sup> siècle, les banques étaient devenues nécessaires pour avancer les grosses sommes d'argent pour approvisionner les bateaux qui portaient à la recherche de biens précieux tels que les épices, la soie et l'or. A ce moment de l'histoire, l'entreprise bancaire était devenue une entreprise de grande envergure.

## L'histoire du Système Bancaire aux Etats-Unis

Le système bancaire est fondé sur la confiance du public. Cependant, durant le cours de notre histoire bancaire, plusieurs événements économiques désastreux ont conduit à une perte de confiance dans les banques. Parmi ces événements nous pouvons citer :

- **Retrait Massif de Dépôts Bancaires :** Parfois une rumeur circulait qu'une banque n'avait pas assez de liquidités pour renflouer les fonds des déposants à un moment quelconque de la durée. Les déposants se précipitaient vers la banque et

essayaient de retirer tous leurs avoirs avant que la banque ne fût à court de liquidités.

- **Inflation** : Quand les prix montent plus vite que les revenus, le pouvoir d'achat diminue ; par conséquent la valeur de la monnaie baisse. Quand le taux d'inflation est plus élevé que le taux de l'intérêt payé par les banques, le public devient inquiet, car épargner de l'argent devient moins avantageux.

- **Panique Monétaire** : La crainte ressentie par le public que le papier-monnaie est en train de perdre de sa valeur ; cette situation peut se traduire en une perte de confiance dans les banques.

Afin de rétablir la confiance du public, une série de lois ont été prises par le gouvernement en vue de limiter les éventuelles répétitions de ces désastres économiques et par ainsi aider à stabiliser l'économie américaine. Les 5 lois suivantes constituent les piliers de la législation sur la matière.

La plus ancienne référence relative à l'établissement d'une banque en Haïti au lendemain de l'indépendance demeure à cette date une brève correspondance échangée au cours du mois de septembre 1825 entre un commerçant étranger, M.

Nicolas M. Kane, et le secrétaire d'État Balthazar Inginac. Il s'agissait d'une proposition faite par M. George Clark au nom d'un groupe allemand, Hermann Hendrick et Co., d'établir une banque en Haïti.

En dépit des avantages que pouvait représenter la création d'une telle institution pour le pays qui avait été totalement dévasté au cours de 15 années de guerre d'indépendance, la proposition n'a pas abouti. Il faut surtout comprendre qu'à l'époque, toute forme de présence étrangère sur ce sol que venaient de conquérir d'anciens esclaves était inconcevable. Il n'en demeure pas moins qu'une banque pouvait faciliter le processus de mobilisation des ressources nécessaires au remboursement de l'indemnité importante que le gouvernement haïtien, en signant l'ordonnance de Charles X, s'était engagé à payer à la France en reconnaissance de l'Indépendance nationale.

En 1826, le président Jean-Pierre Boyer pensa à la création d'une institution financière qui devait émettre des billets de banque, permettant ainsi de retirer le numéraire de la circulation pour l'employer à amortir la dette. Tel fut l'objet de la loi du 26 avril 1826 qui créa la **Banque d'Haïti** dont les statuts ont été en partie inspirés de ceux de la Banque de France. Avec un capital de six millions de gourdes, ses principales activités devaient être l'escompte des titres de commerce à deux signatures, à 90 jours d'échéance et au taux de 6% maximum. Cette banque ne vit jamais le jour.

Le projet fut repris au moment de l'accord définitif avec la France sur les modalités de remboursement de la dette. Le 5 juillet 1838, la Chambre des Communes reçut du Président un nouveau projet de loi qui ne fut jamais voté jusqu'à la clôture de la session.

Vers le milieu du mois de septembre 1838, des particuliers, avec "l'assentiment du gouvernement", tentèrent vainement de créer une **Banque Agricole, Industrielle et Commerciale**. Celle-ci devait établir des succursales à Jérémie, aux Cayes, à Jacmel, à Santo Domingo, à St. Yague, à Porto-Plata, au Cap Haïtien et aux

Gonaïves. (Il faut se rappeler que Boyer gouvernait l'île entière). Le capital était fixé à 500,000 gourdes divisé en 5,000 actions. Selon ses statuts, la banque pouvait commencer ses opérations dès que 1,000 actions étaient souscrites. Malheureusement, seulement 619 actions furent souscrites.

En 1859, sous le gouvernement du président Fabre Nicolas Geffrard, une nouvelle loi fut votée par le Corps Législatif à l'effet de créer une banque. Faute de moyens financiers, le projet demeura lettre morte.

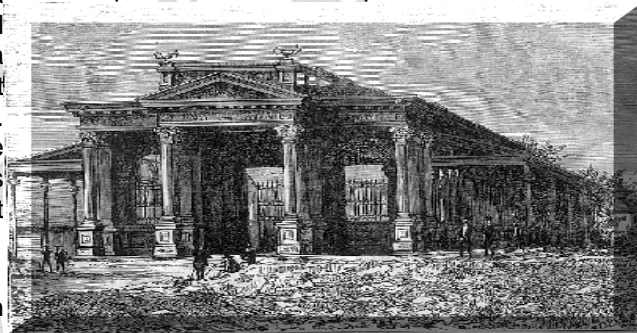
Quinze ans plus tard, ce stade purement législatif allait être dépassé. Au mois d'octobre 1874, le gouvernement haïtien accordait par contrat notarié à un certain Lazarre, de nationalité américaine, une concession pour l'établissement de la **Banque Nationale d'Haïti** avec un capital social de trois millions de piastres, dans la proportion d'un tiers pour le gouvernement et de deux tiers pour le concessionnaire. La durée de la concession était de trente années à l'expiration desquelles l'entreprise deviendrait propriété de l'État haïtien.

La pose de la première pierre le 8 juin 1875 donna lieu à "d'imposantes cérémonies". Les travaux s'effectuèrent à une allure rapide et, le 1er septembre 1875, selon les termes du contrat, le local était prêt. Mais l'institution ne put ouvrir ses portes en raison d'un ajournement de trois mois sollicité par le concessionnaire en vue de lui permettre de réaliser certaines lettres de crédit dont il se disait porteur.

Quarante cinq jours lui furent accordés et l'ouverture de la banque fut renvoyée au 15 octobre. Peu de jours avant l'expiration du nouveau délai, M. Lazarre proposa d'effectuer son versement en traites plutôt qu'en espèces. Sa proposition naturellement fut rejetée. À la date fixée, le gouvernement déposa dans les chambres fortes de la banque 500,000 piastres, représentant la moitié de sa quote-part, et somma par acte d'huissier M. Lazarre de remplir ses engagements. Cette mise en demeure resta sans effet et, à la fin de la journée, un

procès-verbal constatait la défaillance du concessionnaire; le contrat fut résilié. Le gouvernement décida alors de s'adresser au public haïtien pour obtenir le complément de financement.

Invités à souscrire par le ministre Septimus Rameau, les principaux commerçants de la place se montrèrent réticents. Les officiels du gouvernement entreprirent alors de faire appel au patriotisme des Haïtiens de toutes les couches sociales en les invitant à transformer leur épargne en actions de la banque. Le Président de la République et les ministres donnèrent l'exemple en y consacrant un mois de leur traitement. Les parlementaires et les fonctionnaires furent portés à les imiter. Cependant, la révolution qui renversa le gouvernement de Michel Domingue emporta le projet de création de la banque dont les fonds et le mobilier furent pillés. Le local eut par la suite une toute



autre destination.

Cette banque occupait une partie de l'emplacement actuel de la Cathédrale de Port-au-Prince. En 1898, le Général Badère fit don d'un terrain de sa propriété du Champ Vert (actuel Poste Marchand) pour l'érection d'une chapelle en l'honneur de Saint Antoine de Padoue. Le père Pouplard sollicita du Ministre de l'Intérieur d'alors, M. Tancrède Auguste, le vieil édifice. Sa demande fut agréée et, le 20 mars 1900, le Conseil des Secrétaires d'État l'autorisa à démolir la vieille Banque Domingue en vue d'en utiliser les matériaux pour l'érection de l'actuelle église de Saint Antoine à l'avenue Pouplard.

Il a fallu attendre l'arrivée au pouvoir du président Lysius Félicité Salomon Jeune

pour voir le pays se doter d'une véritable institution bancaire.

En effet, le 30 juillet 1880, le ministre haïtien des Finances, Charles Laforesterie, signait à Paris un contrat accordant à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial la concession de la **Banque Nationale d'Haïti**. Selon les termes de ce contrat, la nouvelle banque jouissait du privilège exclusif d'émission de billets. Elle pouvait effectuer aussi toutes les opérations commerciales de banque et assurer le service de la trésorerie.

Dès que la Banque Nationale d'Haïti débuta ses opérations, le public manifesta une surprenante hostilité à son égard. Il lui était reproché de ne pas contribuer au démarrage économique auquel le pays s'attendait et qui tardait à se concrétiser. Ses activités se limitaient essentiellement à la spéculation sur le change et à des avances au gouvernement.

Le principal chef de file des adversaires de la banque était Frédéric Marcelin. Pendant une vingtaine d'années, il soutint que celle-ci devait faire du crédit à la production ou disparaître. En dépit de maints scandales et d'un procès reconnaissant la culpabilité de ses dirigeants dans la mauvaise gestion de la dette du gouvernement, l'institution conserva ses privilèges d'émission et de trésorière de l'État. Aucun moyen, pas même une opposition de la Chambre, n'arrivait à prendre d'assaut cette "bastille financière".

En septembre 1893, Frédéric Marcelin, alors ministre des Finances du gouvernement de Florvil Hyppolite, déposa à la Chambre un

projet de loi autorisant la création d'une seconde banque, la **Banque de Port-au-Prince**. La concession était accordée à un groupe d'hommes d'affaires du pays qui s'engageaient à fournir un million de dollars, représentant la moitié du capital social, et à réserver à l'État une participation à la propriété, à la gestion et aux bénéfices de l'entreprise. Elle était chargée du service de la dette flottante, de la frappe de la monnaie métallique, de l'escompte des traites et des valeurs affectées au paiement de la dette extérieure, de la vente de timbres mobiles, etc. Elle pouvait exercer aussi le rôle de banque d'émission, mais en émettant des billets remboursables en or ayant un "cours facultatif".

La Banque Nationale d'Haïti protesta contre ce projet qui violait les termes de son contrat de concession. Les députés opposés à ce "système dualiste" votèrent un amendement étendant à toute banque qui, à l'avenir serait créée en Haïti, les privilèges concédés à la Banque de Port-au-Prince. À la suite de ce vote, le ministre effectua le retrait de son projet.

L'affaire de la consolidation, le retrait du service de la trésorerie, la réduction des taux d'intérêt des emprunts intérieurs, les troubles politiques et, surtout, l'opposition absolue du président Nord Alexis contre les emprunts extérieurs, considérés comme une menace directe contre l'Indépendance nationale, avaient beaucoup affaibli la jeune institution. En octobre 1910, le contrat de concession fut résilié en faveur d'un consortium composé de Français, d'Allemands et d'Américains pour la création d'une nouvelle banque: la **Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH)**.

Au début de l'année 1911, le gouvernement du président Antoine Simon signait avec M. Georges Neuba, ancien directeur de la Banque Nationale d'Haïti et représentant d'un groupe de capitalistes belges, un nouveau contrat pour la création de la **Banque Agricole et Industrielle d'Haïti**. Le contrat, déposé par devant les Chambres Législatives, ne fut jamais sanctionné jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Cincinnatus Leconte dont les exigences découragèrent les investisseurs.



La BNRH poursuit ses opérations jusqu'en 1934, sous la direction partagée des Américains et des Haïtiens. En 1947, elle est devenue entièrement haïtienne, assurant tous les services financiers de l'État. L'établissement en Haïti, dans le courant des années 70, de plusieurs banques privées, à capitaux tant étrangers que domestiques, obligea la BNRH à prendre de nouvelles orientations. Elle fut remplacée en 1979 par deux institutions financières autonomes et indépendantes: la **Banque Nationale de Crédit (BNC)**, remplissant les fonctions de banque commerciale, et la **Banque de la République d'Haïti (BRH)**, jouant le rôle de banque centrale.